



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtres
Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 23/09/2025
Reçu en préfecture le 23/09/2025
Publié le
ID : 063-216302141-20250918-DB_2025_05_061-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 septembre 2025

PRESENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - Annick BARDEY - David PERREIRA - Sébastien BERNARD - Frédéric MASSON - Jocelyne MOGENROS - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE.

ONT DONNE POUVOIR : Sylvie CAMUS (procuration à Christophe CHAPUT) - Catherine LOPEZ (procuration à Pascal PIGOT) - Damien COULON (procuration à Gilles DURIF).

ABSENTS : Stéphanie DUBIEN - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN - Eric Candiolo - Anthony VAZEILLE – Cécile MANDONNET - Lucie DEQUESNES - Kévin TREMOUILLE.

Gloria DIALLO été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

N° 2025-05-06

CM du 18 septembre 2025

Objet : travaux d'éclairage public – remplacement d'un poteau bois vétuste – DE 102

Annexe 4 : convention TE63

La commune a sollicité l'inscription des travaux de remplacement d'un poteau bois vétuste au programme d'éclairage public – DE 102 - secteur des Graviers.
L'estimation des dépenses s'élève à 1 200.00€ HT.

Territoires d'Energie prendra en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT. La commune participera à hauteur de 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe 600.00€.

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

ID : 063-216302141-20250918-DB_2025_05_061-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- **approuve** les travaux d'éclairage public désignés ci-dessus ;

- **autorise** monsieur le maire ou son représentant à signer la convention avec Territoires d'Energie

Pour :	20
Contre :	
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 19 septembre 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le maire,
Pascal PIGOT



Le secrétaire de séance,

G. Diallo